



# REGLEMENT

---

## ***Article 1 : Participants***

Peuvent participer au rallye promenade :

Tous les équipages possédant un véhicule de plus de 25 ans, (immatriculés avant 1985) .

Tous les équipages possédant un véhicule rare ou de prestige, sans limite d'âge. L'inscription des véhicules rares ou de prestige de moins de 25 ans fera l'objet d'une validation par la commission organisatrice du rallye.

Les équipages doivent être constitués de deux personnes minimum dont une est titulaire du permis B, avec un nombre de points suffisant pour circuler.

Les véhicules engagés doivent être en ordre de marche, à jour d'assurance et de contrôle technique. Le véhicule doit avoir un compteur kilométrique en ordre de marche. Les compteurs de miles sont acceptés.

Les membres de la commission « Rallyes des Vals d'Artois » ne peuvent participer à ce rallye.

Les membres de la familles de ces membres, ainsi que les membres de l'association « Les Nuits Enchantées » pourront participer à ce rallye promenade, dans une catégorie spécifique hors concours (catégorie IV)

## ***Article 2 : Frais d'inscription***

Les frais d'inscription se calculent par véhicule engagé à concurrence de 4 personnes maximum. Le montant de ces frais d'inscription est de 50 euros.

Le montant du repas du midi est de 18€ par personne qui s'ajoute aux frais d'inscription.

Cette inscription couvre :

Le droit d'accès au rallye promenade.

Une plaque « rallye » à poser sur le véhicule

Un lot de « goodies », T-shirt, autocollants etc.

Le petit déjeuner d'accueil avant départ.

La collation de mi parcours matinal

Le repas du midi en brasserie.

La collation de mi parcours l'après midi

Le pot de remise de prix en fin de journée.

### ***Article 3 : Déroulement de l'épreuve.***

Ce rallye est une promenade, découverte d'une région, d'un département. Ceci n'est pas une épreuve sportive ou de championnat. L'objectif premier est le rassemblement de propriétaires de véhicules anciens ou de prestige autour d'épreuves conviviales de réflexion et d'énigmes.

Ce rallye promenade se déroule donc sur route « ouverte » à la circulation, le code de la route prime alors sur toute considération d'épreuve, de sport ou de compétition. Les forces de l'ordre, gendarmerie ou police, seront prévenus du déroulement de ce rallye et du parcours emprunté par les participants.

#### ***Principe de base :***

Le rallye « Boucle des Vals d'Artois » est une promenade avec road book (fléché métré) et épreuves de résolutions d'énigmes.

Au départ de l'épreuve, chaque équipage reçoit un road book, et une feuille « Légende » avec un texte à trous. Les horaires de départ et d'arrivée de chaque équipage sera relevé par un commissaire à chaque « check point ».

Le road book, fil conducteur du rallye, permet aux équipages de rallier les différents sites sélectionnés pour les énigmes.

A chaque arrêt sur site (église, château, chapelle pour exemple), les concurrents devront trouver une énigme et répondre à celle-ci, ce qui permettra de compléter le texte à trous fourni au début de l'épreuve.

Les concurrent peuvent ensuite reprendre la route vers le prochain point d'arrêt indiqué par le road book.

Les énigmes seront disposés sur les sites historiques. Placés aux endroits exceptionnels de chaque site. Ces énigmes vous permettront de trouver un mot, un nom, ou un lieu à reporter correctement dans le texte à trou sur la feuille « Légende ».

#### **Les épreuves « bonus » :**

Des arrêts supplémentaires seront consacrés aux épreuves bonus. Ceux-ci se déroule comme suit.

##### **Epreuve bonus 1 :**

Vous devrez, dans un temps maximum de 10 minutes, observer le maximum de choses d'un lieu donné. Vous devrez, en fin de parcours, répondre à 5 questions portant sur ce site, et les reporter dans les cases prévues à cet effet sur la feuille « Légende ».

##### **Epreuve bonus 2 :**

Des chiffres seront cachés sur une section du parcours et devront être relevés et reportés sur la feuille « Legende ».

Relevés des compteurs et du temps :

Les compteurs et le temps passé pour effectuer le parcours seront relevés aux étapes intermédiaires du matin, du midi et de l'après midi, ainsi qu'au début et à la fin de l'épreuve.

Pour rappel, ce rallye n'est pas une course contre la montre, les épreuves sont calculées pour être effectuées dans les délais prévus par les organisateurs.

Tous temps en dessous de la norme fixé par la commission « Rallyes des Vals d'Artois » pourra faire l'objet de pénalités.

*Les équipages rendent en fin de parcours :*

Leur kilométrage total, et leur temps, relevé par un commissaire.

Leur feuille « Légende » avec tous les mots trouvés à leur bonne place, ainsi que la réponse aux 5 questions, le totale des chiffres cachés des épreuves « Bonus ».

#### ***Article 4 : Catégories et gagnants.***

*Les catégories.*

Il a été défini par la commission « rallyes des vals d'Artois » quatre catégories de véhicules dont trois feront l'objet d'un classement final.

Catégorie I : Tous les véhicules de 1969 et avant.

Catégorie II : Tous les véhicules immatriculés entre 1970 et 1985.

Catégorie III : Véhicules rares ou de prestiges de moins de 25 ans.

Catégorie IV : Véhicules des membres de l'association « Les nuits enchantées » ou de leur famille. Cette catégorie est hors concours.

*Les gagnants.*

Le résultat des gagnants de l'épreuve se fera par catégorie et donnera lieu à une remise de lots aux trois meilleurs équipages.

Le calcul du classement se fera comme suit :

Chaque mot trouvé et placé correctement dans le texte à trous de la légende, permettra de cumuler des points. Soit 10 points par mot trouvé et placé correctement dans le texte de la légende.

Les épreuves bonus n'entrent en compte qu'en cas d'égalité parfaite entre concurrents d'une même catégorie.

Bonus 1 :

Chaque question correctement répondue apporte 1 point supplémentaire.

#### **Bonus 2 :**

La différence entre le total des chiffres relevés sur le parcours et le capital de base sera déduit du score des deux épreuves précédentes.

Seul le total calculé sur la feuille des concurrents est comptabilisé, toute erreur de calcul ne peut faire l'objet d'une réclamation.

En cas d'égalité non résolue par les épreuves ci-dessus, un tirage au sort sera effectué pour départager les concurrents.

Pour exemple :

TM total de mots trouvés et bien placés.

EB1 total des réponses exactes à l'épreuve bonus 1

EB2 différence entre le capital théorique et le total calculé sur les chiffres trouvés.

Total final (en cas d'égalité parfaite)= TM + EB1 – EB2

Exemple :

9 mots trouvés et placés : 90 points

Si égalité entre plusieurs concurrents :

90 points + épreuve bonus 1 : 95 points

Si égalité entre plusieurs concurrents :

95 points – épreuve bonus 2 (total théorique 20, trouvé 12, différence 8) soit 87

Le gagnant sera déterminé, par catégorie, en fonction du total final.

Ce calcul est commun à toutes les catégories.

#### ***Article 5 : Attribution des lots***

Les prix seront décernés, en fin d'épreuve, après dépouillement des résultats.

Les gagnants, absents lors de la remise des prix, seront avisés par courrier, pour leur proposer de récupérer leur lot. Tout lot non réclamé après un délai de 3 mois après envoi du courrier sera remis en jeu lors d'un prochain rallye.

#### ***Article 6 : Désaccords, réclamations.***

Tout désaccord, réclamation, remarques, concernant le rallye « Boucle des Vals d'Artois » devra faire l'objet, dans un délai de 15 jours suivant la date de l'épreuve, d'un courrier à la commission « Rallyes des Vals d'Artois ».

Ce courrier peut être envoyé par voie postale ou par courriel aux adresses précisées en bas de page.

La commission décidera dans les plus brefs délais de la validité de la demande et des suites à donner.